***Compte-rendu du lunch-débat***

**«***Questions et compatibilité entre Christianisme et Franc-Maçonnerie***»** *organisé pour une centaine de participants le 25 janvier à l’Université de Liège, le 25 janvier dernier. L’initiative de cette rencontre revient à l’Union des étudiants catholiques (cercle* Ethique sociale*) avec le concours du Forum «*Calpurnia *».*

**Liège : quand Catholiques et Francs-Maçons se rencontrent…**

Nul n’est une île, a fortiori dans une société plurielle. Mais écouter le discours d’autrui ne signifie pas nécessairement y adhérer. C’est ce que démontre le lunch-débat.

**Le point de vue d’un franc-maçon**

M. Philippe Deitz, un ancien fonctionnaire fédéral, membre de la Grande Loge Régulière de Belgique (GLRB), avait été invité à faire une communication sur ce sujet.

Le conférencier s’est exprimé en son nom, s’affirmant catholique et faisant état de son itinéraire personnel qui le conduit à concilier appartenance catholique et adhésion à la maçonnerie régulière (théiste).

A ses yeux, la franc-maçonnerie s’appuie surtout sur des valeurs judéo-chrétiennes et manie le symbole comme outil de compréhension et de diffusion de son message humaniste dans lequel le Dieu créateur - Dieu de la Bible - est considéré comme le Créateur ou le Grand Architecte de l’Univers. Dès lors, cette franc-maçonnerie devrait ainsi être considérée comme « quelque chose en plus » et non pas «quelque chose à la place de». Elle permettrait à différents croyants de pouvoir partager une recherche intérieure et de pratiquer une forme d’œcuménisme avant la lettre, sans remettre en cause ni heurter les convictions religieuses personnelles des membres.

L’idéal maçonnique tel que le voit l’orateur « consiste à rassembler des hommes libres assez intelligents pour avoir le désir de travailler ensemble et tenter de devenir des hommes meilleurs capables de pratiquer amour et fraternité pour améliorer le monde, sans renoncer à leur Foi en Dieu. »

Et d’insister sur l’engagement des maçons contre l’arbitraire, l’injustice, les dictatures…, tout en se démarquant des dérives où certaines loges (majoritaires en France et en Belgique) sont tombées en affichant des couleurs sociales, politiques, et agnostiques ou athées.

Le christianisme, religion basée sur l’Amour, et la maçonnerie régulière (exigeant la croyance en Dieu et s’en tenant à l’humanisme et à la fraternité, formes de cet amour qui vient de Dieu pour les croyants) devraient pouvoir se concilier. Rien de ce qui se dit ou se fait dans une loge régulière ne devrait être contraire à la foi du membre de la loge. (Tandis que dans les autres loges non régulières - où l’agnosticisme ou l’athéisme est plutôt la règle - le croyant devrait en principe « choisir son camp » et changer d’obédience.)

Pour qu’il y ait compatibilité, il faudrait donc qu’il n’y ait pas d’exclusive, que le croyant ne soit pas gêné dans sa foi ou qu’un maçon croyant ne se sente pas rejeté par les autres croyants. Quant à l’outil maçonnique du libre examen, il peut être perçu positivement lorsqu’il sert à empêcher la conscience humaine d’accepter la tyrannie, la répression, l’injustice dans un monde où peut régner une dictature aveugle sur la pensée.

Si l’Église a condamné la franc-maçonnerie, cela serait donc dû à une mauvaise perception de sa démarche et de sa symbolique, à des incompréhensions ou à des circonstances historiques particulières qui ont pu laisser croire « qu’il n’y avait qu’une franc-maçonnerie scotchée à la libre-pensée et à la gauche athée ou agnostique souvent anticatholique ». Ce serait donc un malentendu puisque les loges régulières sont censées appliquer la règle du XVIIIème siècle : "on ne parle pas de politique ni de religion en loge".

Quant au maçon incroyant, il devrait pratiquer une philosophie en cohérence avec ses idées à défaut d’une religion, se référant à sa conscience et faisant un travail sur lui-même. Ce travail sur soi-même devrait également être le fait du chrétien qui s’efforcera d’imiter le Christ dans sa vie de tous les jours tandis que le croyant non chrétien sera invité à se rapprocher de Dieu et à pratiquer, tout comme le chrétien, amour et charité. Ainsi, maçons réguliers et croyants « religieux », obéissant à des règles de vie ascétiques, à une vraie sagesse et à un véritable humanisme, peuvent se rejoindre en agissant dans le monde extérieur y compris sur le plan politique.

Ce serait donc logiquement que le « pape Jean-Paul II a atténué et nuancé en 1983 les excommunications contre la franc-maçonnerie (au XIXème siècle). L’Église catholique se serait rendu compte que «toute la maçonnerie» n’était pas systématiquement son ennemie et que «l’esprit maçonnique» n’était pas forcément incompatible avec l’esprit chrétien.»

Le conférencier peut donc conclure que les «deux courants de pensée : maçonnique et chrétien (principalement) peuvent finalement être complémentaires sans devoir être obligatoirement combinés» et qu’on peut «relever le défi de concilier ces deux approches, maçonnique et catholique, sans être « rejeté » ni par l’une ni par l’autre».

**La position de l’Église catholique**

C’est l’abbé Philippe Dalleur, docteur en sciences appliquées et en philosophie, ancien professeur à l’Université pontificale de la Sainte-Croix qui exposa ensuite la position de l’Église catholique, dans le cadre de ce débat.

Dans l’état actuel des choses, celle-ci juge qu’il n’y a pas de compatibilité entre l’adhésion à la Maçonnerie et le fait d’être catholique fidèle au pape et à Dieu. La question fut encore étudiée entre 1974 et 1980, surtout en Allemagne[[1]](#footnote-1). où le théologien Joseph Ratzinger s’y intéressa avant de devenir préfet (1981-2005) de la Congrégation de la doctrine de la Foi, puis pape (2005). L’appartenance à la franc-maçonnerie ne figure plus parmi les cas d’excommunication *« latae sententiae* » (ipso facto) édictés par le nouveau code de droit canon, en 1983. Mais le jugement négatif demeure : l’année même de la publication du nouveau code, une déclaration de la Congrégation de la doctrine de la Foi [[2]](#footnote-2) signée par son préfet avec l’approbation du pape alors régnant a précisé que :

-les principes des associations maçonniques demeurent inconciliables avec la doctrine de l’Église ;

-il est interdit aux catholiques de s’inscrire dans ces associations sous peine de péché grave les privant de l’accès à la sainte communion.

Parmi les motifs de ce jugement qu’explicite une autre note disponible sur le site web du Saint-Siège ([[3]](#footnote-3))**figurent notamment le danger de relativisme et le secret.**

**C’est le principal problème, a poursuivi l’abbé Dalleur : les loges maçonniques cultivent des secrets « inaccessibles » dans le cadre d’une structure pyramidale initiatique et cloisonnée par niveaux, de l’inférieur au supérieur.**

**Il ne s’agit pas ici de secrets professionnels (comme celui du médecin ou du confesseur) mais d’un vrai secret doctrinal, une sorte d’immunité magistérielle, que même l’Église n’a pas. Celle-ci peut être critiquée car son enseignement est ouvert ; elle n’est d’ailleurs que la servante d’un message qui n’est pas le sien propre mais celui du Christ : Lui seul, parce qu’il est Dieu, peut affirmer « je suis la Vérité » et dire à ses disciples : allez pour toutes les nations, baptisez-les et enseignez-leur ce que *je* vous ai enseigné.**

**C’est pourquoi l’Église se sent responsable de la sainteté et de la fidélité des siens au Christ et revendique un contrôle à cet égard. Le contrôle n’a rien d’offusquant, il n’est pas l’apanage des dictatures. Des contrôles démocratiques existent : ceux des associations de consommateurs sur la qualité des produits alimentaires par exemple. Ou, pour prendre un autre exemple, celui du respect de la liberté des consciences par les écoles coraniques.**

**Semblablement, l’Église a le droit de contrôler la qualité des produits présentés à ses fils dans le cadre de certaines démarches spirituelles : un contrôle pas (ou plus) coercitif mais une mise en garde. En l’occurrence, elle considère qu’il est inadéquat pour un catholique de s’inscrire dans un système ésotérique comme la maçonnerie, pour y suivre des cours incontrôlables sur l’évangile de saint Jean, sur l’exégèse biblique, sur l’interprétation du message symbolique de la Bible et sans pouvoir être justement averti de la compatibilité du contenu initiatique de cet enseignement avec le dépôt de la Foi.**

**Tel est le sens de la Déclaration précitée de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.**

**L'impossibilité de conciliation est actuelle, mais n'empêche pas de faire évoluer les discussions. Simplement, l'ésotérisme et l'initiation est difficilement compatible avec l'enseignement de l'Église, qui a entre autre choses, lutté contre la Gnose chrétienne à cet effet. De plus, Jésus Christ, dans un élan opposé au secret et à l'ésotérisme, s'est aussi réjouit en ces termes : » Je te bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre, d'avoir caché cela aux sages et aux intelligents et de l'avoir révélé aux tout-petits.  Oui, Père, car tel a été ton bon plaisir. Tout m'a été remis par mon Père, et nul ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils veut bien le révéler. (Mt 11, 25-27).**

**Commentaire de M. Philippe’ Deitz**

**suite aux réactions diverses provoqués par le succès de la conférence (79 personnes présentes à l'Université de Liège**

C'est apparemment la première fois qu'un Maçon régulier s'exprime en son nom pour faire comprendre au monde des religions et aux Catholiques en particulier qu'il y a deux Franc-Maçonnerie issues de plus de deux siècles d'histoire résumés dans mon exposé.

Il n'y a pas une bonne ou une mauvaise Maçonnerie mais une qui pourrait être compatible avec les religions, puisqu'elle est composée exclusivement de croyants : la Maçonnerie Régulière (reconnue par les Obédiences anglo-saxonnes fondatrices) et une autre Maçonnerie athée ou agnostique plus proche des combats sociaux et de la Laïcité, qui serait plutôt incompatible.

L'Église a bien compris cela mais le concept du "Dieu non défini" et du "secret" continue à lui faire peur.

Pour le secret, c'est plutôt la DISCRETION liée à toute association réservée à SES membres en recherche. Le secret est une discipline vécue pour AIDER l'homme à s'améliorer dans le monde, comme le ferait des cours à l'université, de la gymnastique, du yoga ; des cours de méditations etc... et NON PAS une "religion améliorée" ou un syncrétisme.

 Chaque croyant retourne à SA Foi et à la Vérité qui est Dieu (pas la vérité au choix de l'homme). Voilà la maçonnerie régulière.

Secret et ésotérisme n'ont donc rien de "surnaturel" ou de "réservé à des hommes qui se croiraient supérieurs aux autres"...mais simplement un chemin original que TOUT homme, libre, peut demander à faire. Ce chemin impose service et HUMILITE et non privilèges et trafics d'influences qui n'ont été que des déviances humaines si tentantes pour l'ORGUEIL humain.

Encore une preuve que la religion n'est pas la seule voie pour combattre l'orgueil mal placé, des sociétés comme la Maçonnerie peuvent le faire AUSSI. Je reviens à mon idée de COMPLEMENTARITE.

Quand l'Abbé Dalleur craignait à juste titre que l'Église catholique, ou toute autre institution dont dépendrait le croyant membre d'une loge, n'aurait AUCUN contrôle sur ce que ferait son fidèle tenu au secret..., je tiens à rassurer toute autorité religieuse en ce qui concerne la Maçonnerie régulière qui applique la règle "on ne parle pas religion ni politique en loge".

 Tout croyant peut rassurer son autorité ecclésiastique que rien de ce qui se dit ou ne se fait ne va à l'encontre de sa Foi.

Les rituels maçonniques sont du reste dans toutes les librairies spécialisées. Il s'agit, je le répète une dernière fois, que de méthodes de travail basées sur des traditions.

Le spectre de la "gnose" (secte chrétienne du 2ème siècle) n'est qu'une peur de plus liée à certains mystères secoués dans le passé, certains hommes ont toujours adoré "jongler" avec le mystère, ce n'est pas propre aux Maçons.

Le "Dieu non défini" a pour but de permettre à différents croyants (Protestants, Juifs, Catholiques, Musulmans...) de travailler ensemble, chacun voyant en Dieu ce que lui croit (pour le Catholique, la Trinité).

Si cela est impossible, alors l'Œcuménisme et le dialogue interreligieux serait aussi impossible...et des croyants différents ne pourraient JAMAIS travailler ensemble sur des problèmes autres que matériels ou scientifiques (l'amélioration de l'homme).

Chacun pense donc, dans l'état actuel des choses, que de nombreuses rencontres doivent encore avoir lieu pour aplanir les craintes et lever les tabous...

Pour sortir de la psychose du "complot" et de "l'hérésie de l'autre", il faut certes des hommes meilleurs, pas "orgueilleux" mais soucieux que l'opinion de l'autre est importante et non forcément mauvaise (attitude intégriste) tout en gardant sa Foi et son opinion. Pour dialoguer, il faut au moins être deux....

13 février 2012

\*\*\*

**
30.01.2012**

**Liège : quand Catholiques et Franc-Maçons se rencontrent…**

Nul n’est une île, a fortiori dans une société plurielle.  Mais écouter le discours d’autrui ne signifie pas nécessairement y adhérer. C’est ce que démontre le lunch-débat organisé pour une centaine de participants le 25 janvier  à l’Université de Liège, le 25 janvier dernier, sur le thème «Questions et compatibilité entre Christianisme et Franc-Maçonnerie ». L’initiative de cette rencontre revient à l’Union des étudiants catholiques (cercle Ethique sociale) avec le concours du Forum « Calpurnia ».

**Le point de vue d’un franc-maçon**

 M. Philippe Deitz , un ancien fonctionnaire fédéral, membre de la Grande Loge Régulière de Belgique (GLRB) , avait été invité à faire une communication sur ce sujet :  Le conférencier s’est exprimé en son nom, s’affirmant catholique et faisant état de son itinéraire personnel qui le conduit à concilier appartenance catholique et adhésion à la maçonnerie régulière (théiste).

 A ses yeux, la franc-maçonnerie s’appuie surtout sur des valeurs judéo-chrétiennes et manie le symbole comme outil de compréhension et de diffusion de son message humaniste dans lequel le Dieu créateur - Dieu de la Bible - est considéré comme le Créateur ou le Grand Architecte de l’Univers. Dès lors, cette franc-maçonnerie devrait ainsi être considérée comme « quelque chose en plus »  et non pas « quelque chose à la place de ». Elle permettrait à différents croyants de pouvoir partager une recherche intérieure et de pratiquer une forme d’œcuménisme avant la lettre, sans remettre en cause ni heurter les convictions religieuses personnelles des membres…

L’idéal maçonnique tel que le voit l’orateur « consiste à rassembler des hommes libres assez intelligents pour avoir le désir de travailler ensemble et tenter de devenir des hommes meilleurs capables de pratiquer amour et fraternité pour améliorer le monde, sans renoncer à leur Foi en Dieu. » Et d’insister sur l’engagement des maçons contre l’arbitraire, l’injustice, les dictatures…, tout en se démarquant des dérives où certaines loges (majoritaires en France et en Belgique) sont tombées en affichant des couleurs sociales, politiques, et agnostiques ou athées.

 Le christianisme, religion basée sur l’Amour, et la maçonnerie régulière (exigeant la croyance en Dieu et s’en tenant à l’humanisme et à la fraternité, formes de cet amour qui vient de Dieu pour les croyants) devraient pouvoir se concilier. Rien de ce qui se dit ou se fait dans une loge régulière ne devrait être contraire à la foi du membre de la loge. (Tandis que dans les autres loges non régulières - où  l’agnosticisme ou l’athéisme est plutôt la règle - le croyant devrait en principe « choisir son camp » et changer d’obédience.)

Pour qu’il y ait compatibilité, il faudrait donc qu’il n’y ait pas d’exclusive, que le croyant ne soit pas gêné dans sa foi ou qu’un maçon croyant ne se sente pas rejeté par les autres croyants. Quant à l’outil maçonnique du libre examen, il peut être perçu positivement lorsqu’il sert à empêcher la conscience humaine d’accepter la tyrannie, la répression, l’injustice dans un monde où peut régner une  dictature aveugle sur la pensée.

 Si l’Eglise a condamné la franc-maçonnerie, cela serait donc dû à une mauvaise perception de sa démarche et de sa symbolique, à des incompréhensions ou à des circonstances historiques particulières qui ont pu laisser croire « qu’il n’y avait qu’une franc-maçonnerie scotchée à la libre-pensée et à la gauche athée ou agnostique souvent  anticatholique ». Ce serait donc un malentendu puisque les loges régulières sont censées appliquer la règle du XVIIIème siècle : "on ne parle pas de politique ni de religion en loge". Quant au maçon incroyant, il devrait pratiquer une philosophie en cohérence avec ses idées à défaut d’une religion, se référant à sa conscience et faisant un travail sur lui-même. Ce travail sur soi-même devrait également être le fait du chrétien qui s’efforcera d’imiter le Christ dans sa vie de tous les jours tandis que le croyant non chrétien sera invité à se rapprocher de Dieu et à pratiquer, tout comme le chrétien, amour et charité. Ainsi, maçons réguliers et croyants « religieux », obéissant à des règles de vie ascétiques, à une vraie sagesse et à un véritable humanisme, peuvent se rejoindre en agissant dans le monde extérieur y compris sur le plan politique.

 Ce serait donc logiquement que le « pape Jean-Paul II a atténué et nuancé en 1983 les excommunications contre la franc-maçonnerie (au XIXème siècle). L’Eglise catholique se serait rendu compte que « toute la maçonnerie » n’était pas systématiquement son ennemie et que « l’esprit maçonnique » n’était pas forcément incompatible avec l’esprit chrétien. »

 Le conférencier peut donc conclure que les « deux  courants de pensée : maçonnique et chrétien (principalement) peuvent finalement être complémentaires sans devoir être obligatoirement combinés » et qu’on peut « relever le défi de concilier ces deux approches, maçonnique  et catholique, sans être « rejeté » ni par l’une ni par l’autre ».

 **La position de l’Eglise catholique**

C’est l’abbé Philippe Dalleur, docteur en sciences appliquées et en philosophie, ancien professeur à l’Université pontificale de la Sainte-Croix  qui exposa ensuite la position de l’Eglise catholique, dans le cadre de ce débat :

Dans l’état actuel des choses, celle-ci juge qu’il n’y a pas de compatibilité entre l’adhésion  à la Maçonnerie et le fait d’être catholique fidèle au pape et à Dieu. La question fut encore étudiée entre 1974 et 1980, surtout en Allemagne où le théologien Joseph Ratzinger s’y intéressa avant de devenir préfet (1981-2005) de la Congrégation de la doctrine de la Foi puis pape (2005). L’appartenance à la franc-maçonnerie ne figure plus parmi les cas d’excommunication « latae sententiae » (ipso facto) édictés par le nouveau code de droit canon, en 1983.  Mais le jugement négatif demeure : l’année même de la publication du nouveau code, une déclaration de la Congrégation de la doctrine de la Foi (\*) signée par son préfet avec l’approbation du pape alors régnant a précisé que :

-les principes des associations maçonniques demeurent inconciliables avec la doctrine de l’Église ;

-il est interdit aux catholiques de s’inscrire dans ces associations sous peine de péché grave les privant de l’accès à la sainte communion.

 Parmi les motifs de ce jugement qu’explicite une autre note disponible sur le site web du Saint-Siège (\*\*)figurent notamment le danger de relativisme et le secret.

C’est le principal problème, a poursuivi l’abbé Dalleur : les loges maçonniques cultivent des secrets « inaccessibles » dans le cadre d’une structure pyramidale initiatique et cloisonnée par niveaux, de l’inférieur au supérieur. Il ne s’agit pas ici de secrets professionnels (comme celui du médecin ou du confesseur) mais d’un vrai secret doctrinal, une sorte d’immunité magistérielle, que même l’Église n’a pas.

L'Eglise  peut être critiquée car son enseignement est ouvert ; elle n’est d’ailleurs que la servante d’un message qui n’est pas le sien propre mais celui du Christ : Lui seul, parce qu’il est Dieu, peut affirmer « je suis la Vérité » et dire à ses disciples : allez pour toutes les nations, baptisez-les et enseignez-leur ce que je vous ai enseigné. C’est pourquoi l’Eglise se sent responsable de la sainteté et de la fidélité des siens au Christ et revendique un contrôle à cet égard.

Le contrôle n’a rien d’offusquant, il n’est pas l’apanage des dictatures. Des contrôles démocratiques existent : ceux des associations de consommateurs sur la qualité des produits alimentaires par exemple ou, pour prendre un autre exemple, du respect de la liberté des consciences par les écoles coraniques.

Semblablement, l’Eglise a le droit de contrôler la qualité des produits présentés à ses fils dans le cadre de certaines démarches spirituelles : un contrôle pas (ou plus) coercitif mais une mise en garde. En l’occurrence, elle considère qu’il est  inadéquat pour un catholique de s’inscrire dans un système ésotérique comme la maçonnerie, pour y suivre des cours  incontrôlables sur l’évangile de saint Jean, sur l’exégèse biblique, sur l’interprétation du message symbolique de la bible et sans pouvoir être averti de manière autorisée sur les problèmes de compatibilité entre le contenu de cet enseignement initiatique avec le dépôt de la Foi.

 Tel est le sens de la Déclaration précitée de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
  \*[DÉCLARATION SUR L’INCOMPATIBILITÉ ENTRE L’APPARTENANCE À L’ÉGLISE ET LA FRANC-MAÇONNERIE](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19831126_declaration-masonic_fr.html)

 \*[IMPOSSIBILITÉ DE CONCILIATION ENTRE FOI CHRÉTIENNE ET MAÇONNERIE](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19850223_declaration-masonic_articolo_fr.html)

1. Déclaration de l’épiscopat allemand du 12 mai 1980, DC 1981, n° 1807, p. 444-448 [↑](#footnote-ref-1)
2. \*[*Déclaration sur l'appartenance à l'Église et à la Franc-Maçonnerie*](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19831126_declaration-masonic_fr.html) [↑](#footnote-ref-2)
3. ***\****[*Impossibilité de conciliation entre Foi Chrétienne et Maçonnerie*](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19850223_declaration-masonic_articolo_fr.html) [↑](#footnote-ref-3)